

**ARRETE n  2021-91
RELATIF AUX LISTES DE CANDIDATS**

CONSEIL DE LA FACULTE DE SANTE

**Coll ge des repr sentants des usagers
Mardi 12 octobre 2021**

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1   L719-3 et D719-1   D719-40 ;

Vu les statuts et r glements de l'Universit  d'Angers, tels que modifi s le 17 juin 2021 ;

Vu les statuts de la Facult  de Sant  approuv s par le Conseil d'Administration de l'Universit  d'Angers le 31 janvier 2019 ;

Vu la d lib ration n  CA003-2020 en date du 17 f vrier 2020 relatif   l' lection du Pr sident de l'Universit  d'Angers,

Vu l'arr t  n  2021-78 du 9 septembre 2021 relatif   l'organisation du renouvellement du Conseil de la Facult  de Sant  en ce qui concerne le coll ge des repr sentants des usagers ;

Vu l'avis du Comit   lectoral consultatif du 28 septembre 2021.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Article 1

Sont candidats aux  lections au **Conseil de la Facult  de Sant ** pour le coll ge des usagers :

- **Liste « BOUGE TON CAMPUS avec tes  lu.e.s SANT  »**

Victor LARSONNIER
Marion LANOE
Jules GUILLOT
Coline THIERY
Julien TOME
Marie PREZELIN
Thomas BOURGEOIS--FRATTA
Marine VERON
Ga tan CAYEUX
Luna POTIRON

Aubin LEGENDRE
Marie VERDON

Soutiens : Fé2A ; ADEMA ; AESFA ; ACEPA ; FNESI ; ANEPF ; ANEMF ; ANESF ; IMGA ; ISNAR-IMG.

Article 2

La liste « IFSI CH Cholet » est déclarée irrecevable. Cette liste ne comportait qu'un seul nom, en contradiction avec les dispositions réglementaires.

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé et mis en ligne le 29 septembre 2021